



## J'ai travaillé 1 mois sans aucun contrat écrit

Par **jeremie622200**, le **19/07/2012** à **18:19**

Bonjour

J'ai commencé dans une boîte en tant que gardien d'immeuble depuis le 21/12/2010 avec un CDD de 18 mois comprenant un salaire de 1400€ brut + une prime de logement de 700€ brut. depuis le 21/06/2012 je travaillais sans avoir signé mon CDI simplement sur les dires de ma direction me confirmant que j'étais bien embauché.(fiche de paie a l'appuie car sur ma paie de juin reçu le 28/06 il était inscrit CDI avec le salaire de 1400€ + 700€ de prime). le 19/07/2012 je suis convoqué aux ressources humaines afin que je signe mon CDI, et a ma grande stupéfaction je m'aperçois que mon salaire est de 1400€ + 470€ de prime. Es ce légale de faire signer le CDI 1 mois après (le temps de la période d'essai) et de diminuer la prime de logement sans en être averti au préalable? De plus n'ayant pas eu de réponses concrète concernant les attributions de ces primes, le DRH me signale qu'au moi de juillet je toucherais toujours la prime de 700€, comme si l'on pouvait faire ce que l'on veut avec cette prime!!!! Je rappelle que mon salaire est versé par le trésor public!!!!

Par **P.M.**, le **19/07/2012** à **19:22**

Bonjour,

Je vous conseillerais de refuser de signer le CDI dans ces conditions...